

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le 18 décembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à 20 heures 30, sur convocation adressée le 12 décembre, sous la présidence de **Monsieur Yves ALBARELLO**, Maire de Claye-Souilly.

P R E S E N C E							
A D J O I N T S							
SERVIERES Jean-Luc		BOUDON Jeanine	X	JACQUIN Laurent	X	MIQUEL Christiane	X
FINA Jean Louis	X	PASQUIER Véronique	X	BOUSSANGE Julien	X	BROUET-HUET Séverine	X
DERRIEN Daniel	X						
C O N S E I L L E R S M U N I C I P A U X							
OURY René	X	POINT Jacques		LOISON Pierre	X	HAAS Marie Laurence	X
THIERRY Antoinette	X	FLEURY Yann	X	POULAIN Christine	X	MASSON François	X
DENEUVILLE Emmanuel		NICOLLE Dorothée	X	CHOUKRI Ouarda Patricia	X	BARBOSA Aline	
COLLE Catherine	X	GENET Stéphanie		WAYSBORT Christelle	X	MAYNOU Corinne	X
PROFFIT Julien		BOUCHER Romain	X	JOINT Patrick		BEAUVALLET Sylvie	X
FREMONT Roseline		HEE Renaud	X	MANDIN Sylvain			

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de postes vacants : 0

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | | |
|-----------------------|-----|--------------------|
| • Monsieur SERVIERES | par | Monsieur ALBARELLO |
| • Monsieur POINT | par | Madame BOUDON |
| • Monsieur DENEUVILLE | par | Monsieur JACQUIN |
| • Madame BARBOSA | par | Madame MIQUEL |
| • Madame GENET | par | Madame PASQUIER |
| • Monsieur PROFFIT | par | Madame CHOUKRI |
| • Monsieur JOINT | par | Monsieur FINA |
| • Madame FREMONT | par | Monsieur HEE |
| • Monsieur MANDIN | par | Madame BEAUVALLET |

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Néant

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 et constate que le quorum est atteint ; ensuite, il donne lecture des pouvoirs.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire expose :

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, "au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance".

Qui est candidat au poste de secrétaire à cette réunion ?

- Madame Christiane MIQUEL

29 voix pour Madame Christiane MIQUEL, 4 abstentions.

Madame Christiane MIQUEL est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

Vous avez reçu en son temps le PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2014.

Sous réserve de vos éventuelles observations, je vous propose de les approuver.

APPROUVE A L'UNANIMITE (2 abstentions) des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

3. COMPTE RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
25/11	63	Signature d'un contrat de location de machine à affranchir avec la société Pitney Bowes	A compter de la date de signature, pour une durée d'un an renouvelable tacitement 4 fois, sans pouvoir excéder 5 ans	1 468 euros HT par an
24/11	64	Contrat de cession pour le spectacle démonstration de danse « Bal à la cour du Roi » avec la Compagnie Fantaisies Baroques à la salle Planète Oxygène	Le 8/02/15 à 15h	800 euros TTC
24/11	65	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Peter Pan » avec Chaotik Théâtre à l'Espace Malraux	Le 6/12/14 à 14 h 30	3 343 euros TTC

24/11	66	Contrat de cession actions culturelles – ateliers « Peter Pan » dans les écoles avec Chaotik Théâtre	Du 2 au 5/12/14 (32 ateliers d'1h30)	1 440 euros TTC
27/11	67	Signature d'un contrat de mandat pour la valorisation de certificats d'économies d'énergie avec la société Valoenergie	A compter de la date de signature, pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans	Paiement annuel d'une commission de 13% HT des certificats cédés
26/11	68	Mise en œuvre du programme « Forestiers Juniors » avec l'Agence des Espaces Verts	Pour l'année scolaire 2014/2015	420 euros TTC

4. TRANSFERT DE L'EXCEDENT 2013 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT SUR LE BUDGET M14 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante qu'à la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2014, il a été voté le transfert des excédents du budget annexe d'assainissement de la Commune à la Communauté de communes Plaines et Monts de France.

Considérant que certaines Communes, intégrées à la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France ont procédé dès l'exercice 2013 à des transferts budgétaires du budget annexe vers le budget communal principal et ne seront pas amenées de ce fait à transférer les excédents correspondants à la CCPMF, ce qui rend inégales, d'une commune à l'autre les modalités de transfert des excédents du service de l'assainissement à la CCPMF en défavorisant celles qui procèderaient à un tel transfert ;

Selon l'article R.2221-90 – 3° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suivant l'instruction budgétaire qui rappelle la règle de l'équilibre budgétaire des SPIC tels que mentionnés aux articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT, la commune peut conserver une partie de l'excédent ou du déficit.

Le Maire rapporte partiellement la délibération sur le transfert des excédents du budget annexe d'assainissement de la Commune à la Communauté de communes Plaines et Mont de France.

Il convient de procéder au transfert des résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement sur le budget M14 de la commune.

Vu la délibération n° 2014-89 du Conseil Municipal du 24 Juin 2014 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE RAPPORTER la délibération partiellement sur le transfert des excédents du budget annexe d'assainissement de la Commune à la Communauté de communes Plaines et Monts de France ;

D'APPROUVER le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2013 du budget annexe de l'assainissement collectif de collecte des eaux usées au budget général M14 de la commune comme définit ci-dessous ;

- Résultat d'exploitation excédentaire de 541 573,94 euros
- Résultat d'investissement déficitaire de 230 319,10 euros

Soit un excédent de 311 254,84 euros au profit du budget général M14.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
la séance est levée à 20 heures 38**

